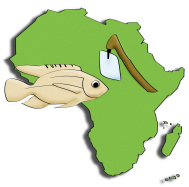


République de Guinée
Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture

Agence Française de Développement

# EXPERIENCES D'APPUI A LA DIFFUSION DE LA PISCICULTURE

Sylvain HALFTERMEYER
Mai 2008



Association Pisciculture et Développement Rural
en Afrique – France



Association Française
des Volontaires du Progrès

# Table des matières

Introduction ..... 3
Contexte ..... 4
Objectifs du projet ..... 4
Historique ..... 4
Les pisciculteurs en place en 2008 ..... 5
Autres compétences locales ..... 6
La problématique de la diffusion de la pisciculture ..... 6
Comment élaborer les bases de diffusion de la pisciculture au-delà de l'intervention du projet ..... 7
Le programme "zones expérimentées" ..... 7
Le contenu des formations : les "critères de qualité" ..... 7
La forme : les fiches de critères ..... 8
Une approche pilote de terrain ..... 9
Constats et difficultés ..... 10
Encourager la diffusion de l'activité hors village : le principe du parrainage. ..... 10
L'appui à l'association professionnelle ..... 13
Le Comité d'Accompagnement ..... 13
L'Association des Pisciculteurs de Guinée Forestière ..... 14
Historique ..... 14
Remarques générales ..... 15
Conseil d'Administration ..... 15
Utilisation des fonds ..... 16
Une association à renforcer ..... 17
Conclusion ..... 18

# Introduction

Forte d'une expérience d'une dizaine d'années et de résultats prometteurs en Côte d'Ivoire, l'APDRA-F intervient en Guinée à la fin des années 1990 dans l'objectif avoué d'installer des noyaux de pisciculteurs guinéens en région forestière rurale. Sur la base d'une méthode d'intervention solide et analysée précédemment[1], le Projet Piscicole de Guinée Forestière (PPGF) permet à des centaines d'agriculteurs de diversifier leur exploitation en y intégrant la pisciculture.

La pisciculture proposée est cependant confrontée à son succès, dans un contexte national où le poisson est la principale protéine consommée et où la pisciculture a toujours fait l'objet d'un certain intérêt. Contrairement à d'anciennes tentatives ponctuelles n'ayant pas convaincu, la pisciculture proposée par le PPGF permet de rentabiliser rapidement son investissement et de générer un revenu régulier et non négligeable au sein de l'exploitation, sans compter une amélioration de la ration protéique de la famille.
Or, disposant de moyens limités, le projet ne peut répondre à toutes les demandes locales, et son intervention, relativement longue pour un projet de développement, est cependant clôturée en 2008. L'expérience ivoirienne a montré que les pisciculteurs installés peuvent continuer à produire du poisson sur des bases qualitatives durables, renforçant ainsi l'implantation de l'activité. En revanche, la diffusion de l'activité, qui potentiellement pourrait toucher quasiment tous les villages, se heurte vite à ses limites : dilution de la qualité des connaissances, apparitions de prestataires opportunistes, absence de services techniques permanents.

En Côte d'Ivoire, la formation par le projet de techniciens spécialisés avait abouti à la création d'un monopole de la connaissance intrinsèquement défavorable à la profession. Anticipant le même type de problèmes en Guinée, l'APDRA-F abandonne cette voie (formation de prestataires villageois) pour se consacrer essentiellement à l'implantation d'une pisciculture de qualité, sur la base d'un apprentissage collectif. Toutefois, considérant l'énorme potentiel régional de développement de l'activité et les inévitables installations futures "hors projet", elle entreprend une réflexion sur les moyens d'améliorer les bases d'une diffusion future de meilleure qualité.

Le présent document de capitalisation détaille trois voies d'appui à la diffusion de la pisciculture abordées par le PPGF :

- ✓ **Le programme de parrainage**, ou l'appui à des dynamiques de diffusion spontanées.
- ✓ **Le programme "zones expérimentées"**, s'attachant à améliorer les capacités de contrôle des prestations au sein de groupes de pisciculteurs.
- ✓ **L'appui à l'association régionale des pisciculteurs**, qui se donne comme mandat d'oeuvrer pour le développement de l'activité au niveau régional.

L'objectif de ce rapport est d'analyser les fondements, les réflexions, les actions et les limites de ces volets expérimentaux.

[1] HALFTERMEYER (S.), Construire un réseau de producteurs autour d'une nouvelle spéculation agricole : l'exemple du PPGF, APDRA-F, 2008.

# Contexte

## Objectifs du projet

Le Projet Piscicole de Guinée Forestière, sur la base des résultats prometteurs enregistrés en Côte d'Ivoire avec le Projet Piscicole du Centre-Ouest, intervient dans un pays quasiment vierge de toute pisciculture continentale. Dans ce contexte, les objectifs du projet sont progressifs :

1. Dans un premier temps, prouver qu'il est possible de produire du poisson en Guinée Forestière et de rentabiliser des aménagements dans les conditions locales.
2. Diffuser ensuite l'activité en multipliant les villages d'intervention, tout en restant sur un objectif global de qualité de la pisciculture.
3. Laisser en place une pisciculture bien implantée et en mesure de se développer par elle-même.

Durant une première phase, le projet avait pour but d'installer 80 pisciculteurs dans 8 villages. A partir de 2003, l'objectif est de porter le nombre de pisciculteurs installés à 300 dans 24 villages, tout en constituant une profession autonome à même de produire du poisson sans appui extérieur, et à terme capable de diffuser elle-même l'activité.

## Historique

**1996-1999 : l'amont du projet**
L'expérience de l'AFVP en Côte d'Ivoire, concrétisée par le Projet Piscicole Centre-Ouest, aboutit à une première mission d'évaluation en Guinée Forestière en 1996. Un premier document de projet, en 1997, suivi d'un deuxième en 1998, tracent les contours du futur PPGF.
L'Association Pisciculture et Développement Rural en Afrique – France (APDRA-F), créée par d'anciens volontaires de Côte d'Ivoire, est à l'origine des premières propositions de projets.

**2000-2002 : la phase pilote**
La première phase du projet démarre officiellement en novembre 1999 pour une durée de trois ans. Son objectif : prouver la faisabilité de la pisciculture extensive en milieu rural telle qu'elle existe déjà en Côte d'Ivoire. Un chef de projet, un volontaire et deux animateurs constituent la première équipe du projet. Pendant cette phase, le Chef de Projet et le chargé de suivi-évaluation sont simplement membres de l'APDRA-F.

Il est prévu d'intervenir dans les préfectures de N'Zérékoré et de Guéckédou, avec quatre zones d'intervention par préfecture (dont les deux centres urbains), pour y installer 80 pisciculteurs. Le conflit libérien et son extension en région de Guéckédou fin 2000 va finalement obliger le projet à se recentrer sur la seule préfecture de N'Zérékoré, en conservant un total de huit zones. Fin 2001, le PPGF intervient donc à N'Zérékoré et dans sept villages, dont certains identifiés peu de temps auparavant.

Après deux années où l'intervention, dont les premières réalisations tardent à venir, est remise en question, des résultats concluants de premiers pisciculteurs convainquent finalement le maître d'ouvrage et le bailleur de développer les actions du projet dans de nouveaux villages.

**2003-2004 : la phase de développement**
Après une transition de 6 mois financée sur reliquats, la phase II démarre officiellement le 1er juin 2003. L'implication de l'APDRA-F est officiellement reconnue, et la nouvelle convention confie à l'association l'assistance technique et le suivi-évaluation du projet.
L'équipe, menée par un nouveau chef de projet salarié de l'APDRA-F, s'enrichit de six nouveaux

animateurs techniques et d'un deuxième volontaire chargé spécifiquement du suivi-évaluation. Parmi les deux anciens animateurs, le premier devient cadre technique du projet, le deuxième ayant démissionné et rejoint le projet de la Banque Africaine de Développement qui le convoitait.

**2004-2005 : une intervention perturbée**

A peine un an après le lancement de la seconde phase et l'obtention de premiers résultats satisfaisants, la suspension des financements de l'Agence Française de Développement auprès de la Guinée à partir du 1er mars 2004 porte un coup dur au PPGF. De nombreux pisciculteurs ou candidats à la pisciculture ont déjà investi et n'ont pas encore bénéficié d'un appui technique suffisant. Sans le gros travail de recherche de financements[2] de l'équipe en place avec l'appui du maître d'ouvrage en 2003, l'intervention aurait cessé et une partie des pisciculteurs auraient sans doute abandonné l'activité.

En 2005, après le départ du chef de projet et d'un volontaire et faute de moyens de suivi suffisants, l'appui technique est très perturbé et ne reprend dans de bonnes conditions qu'à partir d'octobre.

**2006-2008 : Phase III, ancrage des compétences et désengagement**

A la fin du premier semestre, la prolongation du PPGF sur reliquat de la deuxième phase est avalisée par l'AFD. Une mission d'évaluation a lieu en août afin de définir les objectifs de la nouvelle phase, destinée à transmettre le maximum de compétences aux zones déjà appuyées et de travailler à la diffusion autonome d'une pisciculture de qualité. La convention de la phase III prend fin officiellement le 30 juin 2008.

## *Les pisciculteurs en place en 2008*

Au bout de huit ans d'intervention, le PPGF a permis l'installation de 216 pisciculteurs exploitant quelque 240 étangs de production et 190 étangs d'alevinage dans une trentaine de villages, dont les deux préfectures de N'Zérékoré et de Guéckédou. Les surfaces en eau aménagées atteignent plus de 85 hectares, ce qui représente près de 50 tonnes de production annuelle effective. Le potentiel de production théorique maximale est de près de 85 tonnes, et devrait être acquis quand les pisciculteurs auront atteint leur plein potentiel de développement.

Suite au projet, la majorité de ces pisciculteurs devraient continuer de produire du poisson. Trois éléments favorables sont en effet à souligner :

- ✓ Leurs aménagements sont de bonne qualité.
- ✓ La plupart d'entre eux ont déjà réalisé plusieurs cycles de production et les gèrent de manière autonome.
- ✓ Les pisciculteurs sont pour la plupart regroupés autour de noyaux, et ont ainsi accès localement à des compétences, du matériel ou du poisson en cas de besoin.

En Côte d'Ivoire, la continuité de la production huit ans après le départ du projet rassure également sur la solidité, au moins à moyen terme, de la pisciculture proposée.

En plus de ceux installés par le PPGF, on compte en 2008 quelque 80 autres pisciculteurs disposant d'aménagements comparables, mais n'ayant bénéficié d'un appui technique que pendant trois ans. Dans d'autres villages, certains agriculteurs ont construit de petits étangs avec la FAO au début des années 2000, mais la plupart ont été plus ou moins abandonnés.

---

[2] En 2004, l'équipe au complet peut continuer son travail grâce à une caisse d'avance de l'AFD et des financements du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France. En 2005, plusieurs partenaires (CCFD, USAID, GTZ) soutiennent l'action via des conventions passées avec l'Association des Pisciculteurs de Guinée Forestière et des structures locales comme l'AUDER et le CAOPA.

## Autres compétences locales

Quelques pisciculteurs sont aujourd'hui capables de proposer des aménagements de qualité à d'autres, mais restent peu nombreux. En dehors de ces pisciculteurs, on peut citer :

- ➔Les anciens animateurs du PPGF, au nombre de six (plus une animatrice formée en 2006), ont entre 5 et 7 ans d'expérience de terrain. En 2007, ils se sont constitués en association, l'AAPRG (Association des Animateurs PisciRizicoles de Guinée) et cherchent aujourd'hui à monter des partenariats.
- ➔Trois techniciens formés par le PPGF en 2006 travaillent à l'AUDER : deux interviennent dans huit villages, le troisième occupe la fonction de cadre technique. L'intervention de l'AUDER se termine normalement en 2009.
- ➔Un technicien de l'INADER, également formé en 2006, intervient actuellement dans deux villages dans le cadre d'une convention signée avec le PPGF. Il est suivi par un cadre de l'INADER ayant aussi bénéficié de la même formation. Cette intervention sera vraisemblablement stoppée à l'arrêt du projet.
- ➔Un ancien animateur du PPGF, également passé quelques mois par l'AUDER, effectue des prestations individuelles.
- ➔Le modèle d'intervention est connu par le Directeur Régional de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture, ainsi que par le Directeur Préfectoral de la Pêche de Macenta. Ils ont tous deux passés plusieurs mois au PPGF en 2000 en tant que "techniciens-fonctionnaires".

## La problématique de la diffusion de la pisciculture

A partir de la seconde année d'intervention, les pisciculteurs installés par le PPGF produisent régulièrement du poisson de bonne taille, et les ventes sur les marchés locaux contribuent à faire connaître le projet et la pisciculture au-delà des villages d'intervention. Compte-tenu de ses objectifs limités, le PPGF, vite confronté à de nombreuses demandes d'intervention, est dans l'obligation d'en refuser une grande partie.
La confirmation de la production dans 24 villages à partir de 2003-2004 ne fait qu'accentuer cette reconnaissance de la pisciculture en tant que spéculation rentable, et augmente le nombre de demandes d'appui. A cette époque, quelques étangs sont construits en dehors des villages appuyés.

Comparable, l'expérience ivoirienne a montré que :

- ✓ La forte demande d'appui à la pisciculture crée, de fait, un marché de la prestation piscicole.
- ✓ L'offre technique pertinente est très réduite, l'activité étant récente. Aucun service technique permanent, qu'il soit privé ou étatique, n'est présent. Dans le même ordre d'idée, il n'existe aucune structure de contrôle de la qualité des prestations piscicoles.
- ✓ En dehors des villages appuyés par le projet et de leur proche voisinage, il est très facile de se déclarer ouvertement prestataire spécialisé en pisciculture. Ce peut être notamment le fait de travailleurs ayant participé au remblais de digues, légitimant ainsi une fausse compétence de conception d'étangs. Des agriculteurs font les frais de ce type de services, qui aboutit généralement à des étangs de faible qualité (difficiles à remplir ou à vider, peu durables) et à l'absence de conseils sur la gestion des poissons.
- ✓ La formation de prestataires techniques spécialisés aboutit à des situations non favorables au développement de la pisciculture. Les "aménagistes" ivoiriens formés par le projet ont vite profité de la forte demande pour proposer des tarifs élevés de leurs prestations, ce qui a exclu d'office une bonne partie des bénéficiaires potentiels.

Sur ces bases, le PPGF souhaite, d'une part, éviter de recréer une profession d'aménagistes comme en Côte d'Ivoire, et d'autre part travailler sur les bases d'une diffusion de qualité de la pisciculture.

# Comment élaborer les bases de diffusion de la pisciculture au-delà de l'intervention du projet

Le modèle technique proposé par l'APDRA-F a fait ses preuves sur le terrain, mais n'en reste pas moins complexe. Le second objectif du PPGF était de pérénniser l'activité au-delà de la stricte intervention du projet, aussi bien au niveau des futurs pisciculteurs que de ceux déjà installés. Le principe de regrouper les pisciculteurs autour des formations était déjà une première réponse à cette préoccupation, qui a fait l'objet de réflexions évolutives au cours du temps, avec cette question en toile de fond : comment faire pour que les pisciculteurs maîtrisent leur activité et soient capables de la diffuser à un niveau de qualité suffisant ?

## *Le programme "zones expérimentées"*

En 2005, il existe dans les premiers villages des pisciculteurs en place depuis 3 à 4 ans et relativement expérimentés. Dans le cadre de la dernière phase du projet, l'APDRA-F souhaite s'appuyer sur eux et aller plus loin dans le travail sur leur autonomisation.
Au-delà du strict suivi des travaux de construction, relativement abordable pour les pisciculteurs, la réflexion se veut plus ambitieuse : *comment permettre aux pisciculteurs de maîtriser la qualité de diffusion de la pisciculture?*
En Côte d'Ivoire, la formation de techniciens spécialisés en conception d'étangs (appelés "aménagistes") avait conduit à la création d'un noyau de spécialistes en situation de monopole qui exerçaient leurs compétences à des tarifs élevés auprès d'une base incapable de contrôler la qualité de leurs interventions. C'est une telle situation que l'APDRA-F cherche à éviter en Guinée.

Le programme "zones expérimentées" repose donc sur la volonté, déjà exprimée tout au long du projet via les groupes de formation et l'absence de formations de techniciens spécialisés, de renforcer par la base les compétences des pisciculteurs. Il s'appuie sur deux idées majeures :

- ✓ La majorité des pisciculteurs doit pouvoir apprécier la qualité d'une réalisation technique.
- ✓ Tous les pisciculteurs ne peuvent acquérir le bagage technique d'un technicien.

L'objectif du programme, qui débute concrètement en 2006 avec deux animateurs dédiés à sept villages, est donc de proposer un contenu de formation accessible à tous et qui leur permette de contrôler les résultats des activités d'éventuels prestataires. A titre d'exemple, un pisciculteur ne sachant pas fabriquer un système de vidange devra être capable d'en évaluer la qualité, même si celui-ci est construit par quelqu'un d'autre.

La réflexion va donc être menée à trois niveaux :

- ✓ Quelles informations souhaite-t-on transmettre à tous les pisciculteurs ?
- ✓ Sous quelle forme peut-on les diffuser ?
- ✓ Comment organise-t-on le travail autour de ces nouveaux objectifs ?

## Le contenu des formations : les "critères de qualité"

Le principal objectif du programme est de mettre à disposition des pisciculteurs tous les éléments leur permettant d'émettre un avis sur la qualité d'une opération d'aménagement ou de gestion piscicole réalisée par un tiers. Ainsi, tout comme le propriétaire d'une automobile vérifie le travail de son mécanicien, un pisciculteur doit pouvoir contrôler le résultat d'un travail lié à la pisciculture, sans forcément être lui-même capable de le réaliser. Les formations devront donc se porter non sur les techniques, mais **sur les résultats des diverses opérations : les critères de qualité** d'une bonne pisciculture (selon le modèle du PPGF).

Le travail de définition de ces critères se fera en deux temps : en 2006, une première série de critères se concentre sur les étapes de "pré-aménagement" (jusqu'à la construction de la digue), puis en 2007 sont définis les critères sur les autres ouvrages et sur la valorisation des étangs. Concrètement, le travail est réalisé à trois niveaux :

- ✓ Le pôle Suivi/Formation, composé du cadre technique et d'un volontaire.
- ✓ Les deux animateurs dédiés aux "zones expérimentées".
- ✓ Les autres animateurs.

La définition des critères passe par une réflexion parallèle au sein du pôle Suivi/Formation et entre les animateurs des "zones expérimentées", suivie d'une mise en commun. La première version commune est ensuite soumise au reste de l'équipe pour réactions et amendements. Les premiers tests sur le terrain permettent ensuite, le cas échéant, de finaliser les critères.

Chaque étape-clé de la conception, de la construction ou de la gestion d'un aménagement est considérée à part et définit ses propres critères de qualité. Ces derniers sont au nombre de 4 à 6 par étape. A chaque étape, l'objectif est de répondre à une question fondamentale, qui trouvera ses réponses dans les critères :

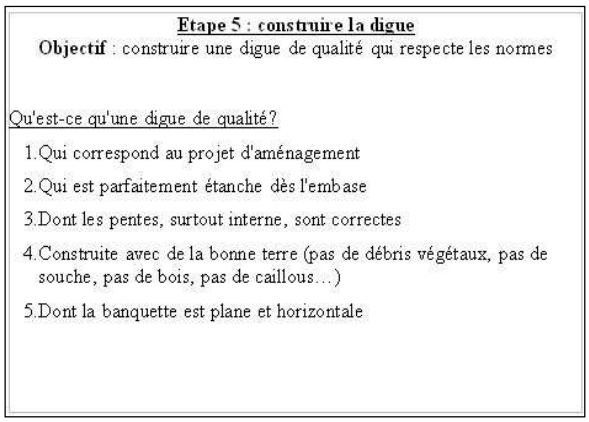
| **Pré-aménagement** | **Question posée** |
|---|---|
| Visite de site | Le site visité est-il propice à la pisciculture? |
| Etude topographique du site | Le site est-il aménageable en étang piscicole? |
| Choix de l'aménagement | L'aménagement proposé est-il rentable et adapté au candidat? |
| Indication des ouvrages | Tous les futurs ouvrages sont-ils bien indiqués? |
| **Construction des ouvrages** | **Question posée** |
| Digue<br>Trop-plein<br>Système de vidange<br>Canal de contournement<br>Coffrages de systèmes de vidange | Quels sont les éléments attestant de la qualité des ouvrages? |
| **Gestion des poissons** | **Question posée** |
| Valorisation de l'étang de service<br>Valorisation de l'étang-barrage | Quels résultats attestent qu'un étang est bien valorisé? |

L'objectif du programme "zones expérimentées" sera double : apprendre les critères aux pisciculteurs, et réfléchir avec eux sur les moyens de les utiliser de manière autonome sur le terrain.

## La forme : les fiches de critères

Le support écrit est retenu dès le départ, afin que les animateurs aient en permanence tous les critères à leur diposition sur le terrain. Très rapidement, l'option d'une page par étape est choisie : l'objectif de l'étape et les critères correspondants y sont inscrits en gros caractères. Ce nouvel outil permet à l'animateur de disposer d'un support de formation à la fois simple d'utilisation et à la portée des pisciculteurs alphabétisés.

| **Les fiches de critères de qualité** | |
|---|---|
| **Points positifs** | **Inconvénients/difficultés** |
| Informations simples et accessibles au plus grand nombre.<br>Format adapté aux formations de terrain.<br>Support de rigueur de discours pour les animateurs. | Support peu utilisé au village en dehors de la présence de l'animateur.<br>Accessibilité réduite aux non lettrés. |



**Etape 5 : construire la digue**

**Objectif** : construire une digue de qualité qui respecte les normes

Qu'est-ce qu'une digue de qualité?

1. Qui correspond au projet d'aménagement
2. Qui est parfaitement étanche dès l'embase
3. Dont les pentes, surtout interne, sont correctes
4. Construite avec de la bonne terre (pas de débris végétaux, pas de souche, pas de bois, pas de caillous…)
5. Dont la banquette est plane et horizontale

Exemple de fiche de critères de qualité.

## Une approche pilote de terrain

La réflexion sur l'intervention dans les "zones expérimentées" a suivi un cheminement assez peu conventionnel. Il était en effet question de former les pisciculteurs aux critères de qualité et au contrôle de la qualité de la pisciculture tout en leur laissant une certaine liberté d'organisation par rapport à cette nouvelle approche. Dans cet état d'esprit, il fallait donc sortir du modèle "classique" d'intervention où tout tournait autour de l'animateur pendant une semaine par mois, mais également réfléchir à la manière de transmettre les critères au maximum de pisciculteurs.

Le lancement opérationnel du programme a donc été progressif et fonction des résultats de terrain :

- ✓ Phase préliminaire : diagnostics de compétences dans les villages. Les deux animateurs dédiés réalisent des enquêtes dans les sept villages concernés, afin d'évaluer le degré de maîtrise et d'échange des compétences par les pisciculteurs. Ces diagnostics, pas assez rigoureux, ne seront malheureusement pas réellement utilisés par la suite.
- ✓ En s'appuyant sur un "**contrat moral**[3]" validé au village, le programme est lancé sur les bases suivantes : 1. apprentissage des critères de qualité ; 2. appui à l'organisation du contrôle des critères par les pisciculteurs ; 3. Formation de "prestataires" techniciens au village, pas forcément pisciculteurs.
- ✓ Au bout de quelques mois, l'ambiguité est trop grande entre techniques et critères, et ce sont toujours les candidats prestataires qui assistent aux formations. Les formations de prestataires sont donc suspendues. L'apprentissage des critères devient la priorité. Fin 2007, face à certains villages repoussant sans cesse le travail avec l'animateur, il est finalement décidé de proposer de nouveau un **contrat écrit**[4] spécifique aux villages expérimentés.
- ✓ Après une période test où les pisciculteurs fixaient leurs besoins en formation et leurs rendez-vous avec l'animateur, le rythme d'animation "classique" (1 semaine/village/mois) est finalement repris. En effet, les pisciculteurs n'ont pas été capables d'organiser eux-mêmes le planning de formation lié à leurs besoins, et de nombreux déplacements inutiles étaient occasionnés.
- ✓ Les fiches de critères des étapes sont distribuées à mesure de leur élaboration : étapes de pré-aménagement (5 fiches) en 2006, puis la totalité des fiches reliées en 2007.
- ✓ Les critères font d'abord l'objet de formations théoriques au village, puis sont vérifiés sur le terrain. Après l'abandon des formations de prestataires et pour éviter des retards d'installations, les prestations complexes (étude topographique...) sont de nouveau réalisées

[3] Annexe 1 : Plan d'animation d'une réunion de contractualisation orale

[4] Anneze 2 : Contrat d'appui du PPGF à une zone expérimentée

par les animateurs quand cela est nécessaire. Une nouveauté : ils introduisent volontairement une ou deux erreurs dans leur travail, erreurs à détecter ensuite par les pisciculteurs lors du contrôle des critères.

- ✓ Après quelques mois de mise entre parenthèse des formations liées au poisson, il apparaît que plusieurs pisciculteurs récemment installés maîtrisent mal les techniques piscicoles et ne bénéficient pas forcément d'appui de la part de leurs tuteurs. Avec les nouveaux critères liés aux cycles piscicoles, le suivi de la gestion des étangs est finalement repris courant 2007.

## Constats et difficultés

Après 1 an ½ d'intervention, sans disposer d'un grand recul sur la question, il est possible de tirer quelques enseignements.

| Le programme Zones Expérimentées | |
|---|---|
| **Points positifs** | **Inconvénients/difficultés** |
| Revenir à un rythme régulier d'intervention de l'animateur a permis de recadrer le travail de formation. Dans un des villages notamment, l'animateur avait de grandes difficultés à mobiliser les pisciculteurs, et effectuait régulièrement des déplacements infructueux.<br>Si le format écrit des critères n'est pas forcément efficace dans un cadre "sans animateur", il est toutefois un support de formation intéressant pour l'animateur, et les critères en eux-mêmes sont pour la plupart à la portée des pisciculteurs, qui dans l'ensemble se les approprient correctement. | Il subsiste des confusions sur certains des critères, notamment sur les aspects topographiques : quelques pisciculteurs considèrent qu'il faut être technicien pour les apprendre. Le mélange des deux types de formations (critères, techniques) en début de programme et le tâtonnement méthodologique ont sans doute contribué à ces problèmes de compréhension.<br>La plus grande difficulté réside dans de contrôle des prestations par les pisciculteurs : l'animateur peut organiser sans problème des formations, mais la plupart des pisciculteurs ne se déplacent pas spontanément sur un site étudié ou un chantier pour effectuer des contrôles, considérant le déplacement comme une perte de temps. |

Ces premiers constats amènent à faire des hypothèses quant à l'appui à l'autonomisation de pisciculteurs :

- ✓ Les critères pourraient tout-à-fait être introduits dans les formations dès les premières interventions auprès de pisciculteurs non expérimentés. Leur utilisation a d'ailleurs été étendue à toutes les zones d'intervention du PPGF. Leur utilisation régulière pourrait, au bout de quelques années, consolider les bases de connaissances des pisciculteurs.
- ✓ Les fiches de critères pourraient être davantage diffusées dans les villages, sur la base d'au moins quelques copies par groupe.
- ✓ L'évaluation de la connaissance des critères par les pisciculteurs reste à faire.
- ✓ Un gros travail prospectif est encore à réaliser pour réfléchir à améliorer l'aspect "contrôle" par les pisciculteurs "de base". Dans l'hypothèse d'un démarrage d'intervention avec les critères, le contrôle aurait pu sans doute être intégré ou adapté au fil de l'apprentissage.

## *Encourager la diffusion de l'activité hors village : le principe du parrainage.*

La réflexion de l'appui à la diffusion de la pisciculture d'un village à un autre débute courant 2004, alors que des constructions d'étangs commencent à avoir lieu sous l'égide "d'anciens" pisciculteurs. Sachant que de telles opérations privées sont vouées à se multiplier, l'idée est de suivre et d'encadrer ce type de dynamiques de diffusion, afin de mieux les comprendre, d'en contrôler la qualité et de contribuer à l'installation de nouveaux pisciculteurs en dehors du cadre strict du projet. Il est également question de responsabiliser des groupes de pisciculteurs au contrôle de la qualité des prestations de quelques-uns de leurs membres.

Les constats de départ sont les suivants :

- ✓ Ces diffusions sont, à la base, spontanées et souvent basées sur des relations familiales ou amicales d'un pisciculteur avec un ou des agriculteurs d'un autre village.
- ✓ Elles sont réalisées en général sans en référer au projet, sans doute en partie par souci d'indépendance. Les questions de montants de prestations font notamment partie des informations difficiles à obtenir par le projet.
- ✓ Les autres pisciculteurs sont, au mieux, au courant de l'opération, mais n'en connaissent généralement pas les détails ni le résultat.
- ✓ Les pisciculteurs prestataires n'en sont pas moins ouverts à des remarques sur la qualité de leur travail, mais préfèrent présenter l'aménagement au projet une fois qu'il est terminé.

En 2004, un premier programme de parrainage est mis en place : quatre villages sont sélectionnés avec les pisciculteurs, sur la base de relations déjà établies avec un groupe expérimenté et sur les capacités de ce dernier à prendre en charge (a priori) l'installation de nouveaux pisciculteurs. Les groupes parrains sont sensés y assurer les études de sites, les premiers empoissonnements et y réaliser des déplacements réguliers pour suivre les travaux et donner des conseils techniques. Dans les faits, si des déplacements ont effectivement été réalisés dans ces villages, la distance avec les villages parrains réduit très vite la fréquence de visites. Le PPGF est rapidement conduit à y consacrer du temps d'animation à part entière (accompagnement des pisciculteurs par un animateur), puis finalement à les considérer comme des villages "normaux" d'intervention. Seul un des villages, Nyalakpalé, a conservé un statut de "village parrainé", mais n'a pas bénéficié de suffisamment d'appui pour réellement démarrer des productions de poissons en 2005-2006, ce malgré les premiers travaux entrepris.

En 2007, le parrainage "spontané" n'ayant pas bien fonctionné, une **contractualisation du parrainage** est mise en place avec deux villages expérimentés, afin de réaliser des aménagements à Nyalakpalé et à Souhoulé, autre village proposé par l'association des pisciculteurs. Ces contrats se basent sur le principe de primes aux résultats au groupe parrain, et sur un suivi régulier effectué par l'association des pisciculteurs. Ils permettent de lancer un véritable appui sur des bases claires :

- ✓ Tous les travaux doivent être réalisés en référence aux **critères de qualité** émis par le projet, ceux-là mêmes utilisés dans le cadre de l'appui aux groupes expérimentés.
- ✓ Une première prime est versée au groupe parrain quand la construction d'un site a réellement démarré, construction suivie par le groupe parrain.
- ✓ Une deuxième prime est octroyée à l'empoissonnement d'un étang terminé, toujours sur la base de normes de qualité déjà définies (densités respectées, tilapias mâles, etc.).
- ✓ L'association des pisciculteurs, doit réaliser plusieurs missions de suivi au niveau des villages parrainés, financées par le projet. Elles doivent faire l'objet d'un compte-rendu écrit.

Le projet se déplace régulièrement sur les villages parrainés pour constater lui-même l'avancée des travaux et les primes correspondantes à verser aux groupes parrains. Le contrôle des empoissonnements, qui n'ont pas forcément été réalisés en présence du projet, peut se faire sur la base de résultats de pêches. Les primes sont versées au groupe lors des Assemblées Générales de l'association, pour éviter au maximum les risques de malentendu ou d'accaparemment par le seul pisciculteur prestataire envoyé par le groupe.

Sur le terrain, ce programme est en place depuis trop peu de temps pour en mesurer l'efficacité réelle. Il est cependant certain que le schéma retenu ne pourra pas être prolongé au-delà du projet et qu'il crée une dynamique de diffusion relativement artificielle, qui n'aurait sans doute pas

fonctionné en l'absence d'incitation financière.

A l'inverse, ce programme est l'occasion de suivre de près les activités de ces mêmes prestataires et de corriger leurs éventuelles lacunes techniques. Dans les deux cas, ces prestataires interviennent aussi dans d'autres villages, en dehors de toute relation avec le projet, ce qui prouve bien qu'une diffusion spontanée est possible. En revanche, il s'agit plus de prestations individuelles que de mandats d'un groupe. Il semble vraisemblable qu'à l'avenir, de nombreuses prestations seront réalisées sous ce schéma. Il sera alors intéressant de suivre la position de l'association des pisciculteurs et des groupes concernés.

| **Programme de suivi du parrainage** | |
|---|---|
| **Points positifs** | **Inconvénients/difficultés** |
| Les deux pisciculteurs chargés des prestations sont capables de concevoir des aménagements de relative bonne qualité.<br>Les dynamiques d'installation engrangées dans les villages parrainés semblent équivalentes à celles des villages suivis par le projet. | Les déplacements spontanés des pisciculteurs dans un autre village semblent se limiter aux premières étapes d'aménagement.<br>La qualité des aménagements pourrait être améliorée.<br>La relation de parrainage devient vite une relation de type prestataire individuel à un village. L'échelle de groupe à groupe ne semble pas réellement fonctionner.<br>La question de la rémunération du prestataire se pose rapidement face aux déplacements réguliers nécessaires aux prestations et les inévitables échelonnements de travaux sur le terrain. L'octroi de primes au groupe ne répond que partiellement à cette revendication du prestataire.<br>Les prestations de suivi de l'APGF ont été plus ou moins bien réalisées, et la production de rapports de missions pose problème. |

***Réflexions/Ouvertures***

Le programme de parrainage, en l'état, s'il a contribué à l'installation indirecte de nouveaux pisciculteurs, n'a vraisemblablement pas créé de véritable système durable de diffusion de la pisciculture. Il s'est néanmoins appuyé sur des initiatives réelles à la base, et a permis d'apprécier positivement la capacité de quelques pisciculteurs à proposer des services à la pisciculture de qualité correcte. En revanche, le principe même d'un contrôle collectif de la diffusion de la pisciculture, sous cette forme, ne semble pas évident à mettre en place.

Il aurait été peut-être assez simple de suivre de près quelques prestations spontanées et d'essayer d'en analyser, au-delà des aspects simplement qualitatifs, les origines et les raisons. A un niveau plus large, une étude sur les dynamiques de diffusion des compétences a d'ailleurs été proposée en 2007, mais n'a pas pu voir le jour.

Il faudrait également se poser la question de l'opportunité de cette intervention directement au sein des villages expérimentés (des pisciculteurs en installent d'autres sur la base des critères). De fait, l'expérience a montré une insuffisance de qualité d'accueil et de suivi des nouveaux candidats. Une telle approche serait toutefois contradictoire avec l'esprit du contrat d'ouverture, où les pisciculteurs s'engagent en théorie à faciliter l'installation de tous les nouveaux candidats.

# L'appui à l'association professionnelle

L'appui du projet à la professionnalisation de la pisciculture ne s'est pas fait selon une programmation précise, mais n'était de toute façon pas une priorité de début de projet : les deux premières années étaient consacrées à l'installation de pisciculteurs et à la production des premiers poissons. L'appui à la dimension professionnelle de l'activité a débuté à échelle modeste, en organisant des réunions d'information et de débats avec des pisciculteurs de plusieurs villages. La création de l'Association des Pisciculteurs de Guinée Forestière, en revanche, est survenue dans une période difficile pour le projet, qui l'a appuyée plus tôt qu'il ne l'aurait souhaité.

## *Le Comité d'Accompagnement*

C'est en 2002, alors qu'un certain nombre de pisciculteurs commencent à s'installer, qu'une première expérience est lancée par l'APDRA-F suite à des contacts avec l'assistant technique du Centre d'Appui aux Organisations Professionnelles Agricoles (CAOPA) : le **Comité d'Accompagnement** est créé. Destiné à impliquer davantage les pisciculteurs dans le fonctionnement du projet, il rassemble un représentant de chacun des huit villages d'intervention et les cadres du PPGF lors d'une réunion régulière, au départ dans les locaux du projet. Les déplacement et repas des représentants, désignés par les groupes de base, sont pris en charge par le projet.

Cette structure est d'abord consultative, elle permet au projet d'expliquer les difficultés qu'il rencontre et de prendre conseil auprès des producteurs pour orienter son action sur les points sensibles. Les réunions sont aussi l'occasion d'aborder des points techniques. Le projet évalue ensuite le retour d'information effectué aux groupes de base et peut ainsi participer à la mise en place de groupes où l'information circule.
En août 2002 est organisé un voyage en Côte d'Ivoire pour les pisciculteurs du comité, afin de leur présenter des pisciculteurs ivoiriens et leur mode d'organisation.

Après quelques réunions au bureau du projet, **les comités sont finalement organisés dans les villages piscicoles**, en changeant de village à chaque réunion. Cette nouvelle organisation en deux jours, sur la base de réunions similaires de la faîtière des producteurs de bananes (Union des Producteurs de Bananes de Macenta), propose des discussions techniques sur le terrain, puis des débats sur les orientations du projet. A partir de 2003, ces réunions sont trimestrielles.

A ce stade, il n'est pas encore question d'organisation professionnelle. Si le principe d'appuyer la mise en place d'une profession organisée est envisagé pour l'avenir, notamment pour l'organisation de services au profit de tous les pisciculteurs (contrôle des tâcherons, montage de filets, etc.), l'idée semble encore prématurée compte-tenu du manque d'expérience des pisciculteurs. Une réflexion est prévue au départ courant 2004.

| **Le Comité d'Accompagnement** | |
|---|---|
| **Points positifs** | **Inconvénients/difficultés** |
| Discussions complémentaires au travail de terrain.<br>Implication plus importante des pisciculteurs dans le processus du projet.<br>Il s'agit des premiers échanges entre pisciculteurs installés de villages différents.<br>Retour en village des débats via les animateurs.<br>Première esquisse de représentation de la profession piscicole, le Comité d'Accompagnement est présenté au gouvernorat et à la Chambre Régionale d'Agriculture. | Le comité dépend entièrement du projet.<br>Les discussions techniques sont trop théoriques lors des premières réunions au siège du projet.<br>Le retour d'information en village est parfois difficile et conduit plusieurs groupes à changer de représentant.<br>Les revendications financières des participants auprès du projet sont récurrentes. Elles auront toutefois tendance à diminuer quand les réunions seront organisées au village. |

## *L'Association des Pisciculteurs de Guinée Forestière*

### Historique

La suspension des financements de l'Agence Française de Développement en mars 2004 va changer la donne : l'intervention du projet est remise en cause et risque d'être interrompue brutalement. Quelques semaines plus tard est créée l'Association des Pisciculteurs de Guinée Forestière (APGF) lors d'une réunion extraordinaire du Comité d'Accompagnement. Avec l'appui de l'APDRA-F, qui voit en l'association un partenaire local potentiellement intéressant et constitué de vrais représentants de la pisciculture, sont rédigés les statuts et le règlement intérieur de l'association. Le premier conseil d'administration, regroupant deux anciens membres du Comité d'Accompagnement, un pisciculteur expérimenté et deux pisciculteurs récemment installés, dont une femme, est élu.

Les Comités d'Accompagnement continuent sur la même base en attendant la reconnaissance officielle de l'association. Après plusieurs réunions, l'APGF revoit son règlement intérieur et reçoit son agrément officiel en septembre 2004. Une première Assemblée Générale est organisée fin 2004, et les Comités d'Accompagnement sont officiellement dissouts. Les assemblées reprennent le même modèle que les anciens comités : réunion trimestrielle de deux jours en village tournant.

En 2005, les divers montages financiers incluent pour la première fois l'APGF dans les conventions avec l'APDRA-F. Elle sera chargée d'une partie du suivi de l'évolution des pisciculteurs.

Depuis sa création, le PPGF est le partenaire privilégié de l'APGF et l'accompagne dans ses évolutions :

- ✓ Prise en charge dégressive des **Assemblées Générales** : fin 2007, seule une partie des frais de communication (envoi des invitations, appels radio) et les frais d'organisation des réunions de préparation sont payés par le projet. Tout le reste (transports, nourriture) est à la charge des pisciculteurs et de l'association.
- ✓ Appui régulier au Conseil d'Administration lors de réunions au projet. Cet appui concerne l'organisation des Assemblées Générales, la gestion des fonds, l'organisation des services aux membres, l'évolution des statuts, les conventions de partenariat en cours, etc.
- ✓ En 2005, l'APGF reçoit l'appui du **CAOPA** pour la mise en place de son Plan d'Orientation et d'Actions (POA). Ce document est sensé être issu des priorités des membres et clarifier les rôles et objectifs de l'association pour les 5 années suivantes. Il est cependant réalisé en majorité avec des notables et lettrés, peu représentatifs des pisciculteurs : le CAOPA se contente d'un appui à la "tête" de l'association et crée ainsi des contradictions entre les besoins de la base (recherche de conseils et d'échanges d'expériences) et le Conseil d'Administration (recherche de projets). En 2007, le POA est régulièrement cité par le conseil d'administration, mais n'a pas réellement engendré d'application concrète. Il semblerait aussi que le projet de l'association de se constituer en Union de Groupements provienne de cette période d'appui du CAOPA.
- ✓ Un appui spécifique aux pisciculteurs de **Guéckédou**, en vue de créer une antenne de l'association sur place, est proposé en 2005 et 2006. L'inexpérience des pisciculteurs locaux et leur incapacité à se réunir entre eux en l'absence du projet ou à envoyer d'eux-mêmes un représentant aux Assemblées Générales (qui il est vrai sont toujours situées dans la préfecture de N'Zérékoré, soit à plusieurs heures de route) freine cependant cette construction. Début 2007, une mission de sensibilisation technique est organisée avec l'APGF, mais n'est pas suivie d'autres déplacements.
- ✓ A cette même époque, le suivi du retour des décisions des Assemblées Générales n'est plus formellement organisé au niveau du PPGF. Il n'est que très ponctuel, par exemple lors de

missions en village organisées juste après l'assemblée, mais le plus souvent informel.

- ✓ En 2006, l'AUDER lance son propre programme de pisciculture dans deux nouvelles préfectures, sur les bases techniques du PPGF (ses techniciens viennent d'être formés par le projet). Cependant, l'ONG intervient différemment sur les questions d'investissements, en finançant le ciment et le matériel nécessaire aux aménagements pour un nombre limité de bénéficiaires. Suite à un débat interne ("faut-il accueillir des pisciculteurs subventionnés?"), l'APGF décide de s'ouvrir à ces nouveaux villages piscicoles. Elle se donne pour vocation de représenter tous les pisciculteurs de la région. Cette décision entraînera une hausse des revendications des pisciculteurs du PPGF.
- ✓ En 2007, l'AUDER signe avec le **Programme Alimentaire Mondial** (PAM) et l'APGF une convention dans le cadre d'un programme "Food for Work". Seuls les pisciculteurs des villages suivis par l'AUDER bénéficient alors d'une aide alimentaire, ce qui place le Conseil d'Administration de l'APGF en porte-à-faux vis-à-vis de ses autres membres. Le PPGF, dont ce n'est ni le mandat ni la philosophie, ne peut cependant présenter de projet similaire pour "ses" propres villages, comme le lui demande l'association. De nombreuses critiques face à ce déséquilibre entre membres de la même association sont adressées au Conseil d'Administration ainsi qu'au PPGF. Après plusieurs réunions et explications en Assemblée Générale, l'APGF se rapproche du PAM en lui proposant un programme équivalent pour les pisciculteurs encore non bénéficiaires. Le PPGF continue de lui apporter un appui organisationnel, mais ne signe aucun document à ce sujet. Principale contrainte pour l'APGF : trouver un partenaire local. A cette fin, début 2008, l'association nouvellement créée par les animateurs du PPGF est approchée par le Conseil d'Administration de l'APGF.
- ✓ En 2007, le projet fait participer **quelques pisciculteurs supplémentaires aux réunions** avec le Conseil d'Administration, afin d'impliquer davantage la base de la profession dans les réflexions sur la vie de l'association. Les pisciculteurs choisis sont techniquement compétents et a priori capables de participer aux discussions lors des réunions.
- ✓ Achetées sur des reliquats de financements de 2005, deux nappes de filets et des fers à béton sont offerts par l'APDRA-F à l'association afin qu'elle mette en place un service de confection et de vente de cages et de grilles de vidange à ses membres.
- ✓ En 2008, une réflexion sur les dépenses et recettes de l'association est menée avec le PPGF, en prévision de son retrait et de la fin de son appui financier aux assemblées. Il est constaté que les cotisations en cours (5000 FG/membre/an, soit environ 0,8 € fin 2007) sont insuffisantes pour financer toutes les Assemblées Générales (préparation, communication), d'autant que seule la moitié des membres paie réellement sa cotisation. L'Assemblée Générale de février 2008 entérine la décision d'augmenter la cotisation à 15.000 FG/an (2,5 €) et de ne plus organiser les assemblées que tous les semestres.

## Remarques générales

### *Conseil d'Administration*

Elu pour deux ans, il est début 2008 composé de 5 membres :

- Le président, pisciculteur et élu local à l'échelle d'une sous-préfecture.
- Le vice-président, pisciculteur urbain et président de son groupe.
- Le trésorier, également pisciculteur *et* animateur du PPGF.
- Le secrétaire, pisciculteur.
- Le chargé des affaires sociales, propriétaire d'un des plus gros étangs piscicoles de la région. Président de son groupe, il réalise aussi des prestations dans un village parrainé.

Les quatre premiers membres sont tous lettrés et ont une position sociale assez élevée dans leur

village, et même au-delà pour le président. Ils exercent donc une grande influence auprès des membres de l'association. Seuls trois membres du conseil peuvent être considérés comme de "bons" pisciculteurs : le président, de part ses activités politiques, n'a que peu de temps à consacrer à ses étangs, et le secrétaire n'a pas encore d'aménagement réellement fonctionnel.

Leur travail au niveau de l'association est le résultat de deux éléments contradictoires : d'une part, une réelle volonté de travailler au profit de la pisciculture et des pisciculteurs. La fierté de faire partie des pisciculteurs pionniers joue en ce sens. D'autre part, un intérêt socio-politique évident, en tant que dirigeants d'une structure régionale, et sans doute un intérêt économique (per-diem par le PPGF, accès au budget de l'association ou à d'autres sources de financements potentiels) font que les décisions vont parfois à contre courant de l'intérêt général des pisciculteurs.

### *Utilisation des fonds*

Les fonds de l'association sont alimentés en grande majorité par les cotisations des membres, qui représentent 85% des apports. Le reste correspond à des dons, des ventes de matériel (cages) ou à des rémunérations de prestations dans le cadre de projets. Les fonds sont utilisés :

- ✓ Pour les déplacement des membres du Conseil d'Administration (dossiers administratifs, certaines réunions).
- ✓ Pour les frais de communication pour les Assemblées Générales. Début 2008, ces frais sont pris en charge à hauteur de 70% par le projet.
- ✓ Pour les dépenses administratives (ex.: renouvellement de l'agrément régional).

Les dépenses, pour la plupart effectuées par le Conseil d'Administration, doivent être validées en Assemblée Générale. Jusqu'en 2007, l'assemblée refusait une justification a posteriori des dépenses par les membres du conseil. Depuis quelques mois, le conseil dispose d'une petite caisse de liquidités pour faire face à ses besoins immédiats, le reste étant placé en banque. Dans tous les cas, l'utilisation des fonds est soumis au contrôle de l'assemblée.

| **Fonctionnement de l'APGF** | |
|---|---|
| **Points positifs** | **Inconvénients/difficultés** |
| L'APGF est reconnue par les pisciculteurs et par les autorités comme la structure régionale de représentation de la pisciculture<br>Les Assemblées Générales sont revendiquées par les membres, qui autofinancent les déplacements et la nourriture.<br>L'organistion des Assemblées Générales est rôdée et fonctionne sur des bases autonomes.<br>Sur certains points importants, les participants aux assemblées font entendre leur voix et peuvent s'opposer au conseil d'administration. | L'association a endossé le rôle de faîtière à peine un an après sa création, dans le cadre de conventions entièrement rédigées par le projet.<br>La continuité de la réflexion et des actions de l'association posent question : une décision prise lors d'une AG ou d'une réunion est souvent "oubliée" au profit d'une nouvelle idée trois mois plus tard.<br>On constate sur le terrain un manque de recul et de compréhension de la base sur les attributions, les compétences et les objectifs de l'APGF. Un travail de réflexion au niveau des villages, sans doute un peu tardif, a été lancé en ce sens en 2008. Depuis un an, des pisciculteurs non membres du Conseil d'Administration sont invités aux réunions avec le PPGF.<br>Difficulté de suivi des dossiers administratifs par le Conseil d'Administration (PAM, changement de statuts...).<br>Les relations hiérarchiques sont souvent asymétriques entre le Conseil d'Administration et les membres au cours des assemblées. Des malentendus ou des conflits ont déjà eu lieu, et les décisions de l'assemblée proviennent souvent des dirigeants de l'association.<br>La gestion du service de fourniture de cages/grilles aux villages membres est à améliorer. Le contexte économique guinéen (forte inflation, monnaie fragile) rend toutefois très difficile une gestion raisonnée et durable de ce type de service, les prix étant trop variables pour fixer facilement un seuil de renouvellement des stocks. |

| Relations APGF/PPGF | |
|---|---|
| **Points positifs** | **Inconvénients/difficultés** |
| Rencontres régulières qui portent leurs fruits en terme d'apprentissage du Conseil d'Administration à la gestion de l'association (comptabilité, organisation des assemblées...). Ces réunions permettent également au PPGF de poser des questions de fond qui ne seraient pas nécessairement débattues en dehors de ce cadre.<br>Bonne responsabilisation de l'Assemblée Générale. | Dualité sans cesse réaffirmée entre "enfance" et "sevrage" : "Le projet a créé l'association, il ne peut pas nous abandonner, il doit nous aider davantage" / "Le projet ne doit pas trop s'imiscer dans les décisions et la gestion de l'association".<br>Le financement des réunions du CA par le projet peut se justifier dans le cadre d'un appui régulier, mais crée des conditions artificielles de "vie de l'association". Des réunions se sont déjà produites en dehors du projet, mais rien ne dit qu'elles seront organisées aussi fréquemment après le départ du projet. La réflexion sur les nouvelles cotisations a cependant intégré les réunions de préparation des Assemblées Générales, ce qui devrait au moins permettre au Conseil d'Administration de se réunir avant chaque assemblée. |

## Une association à renforcer

L'APGF, encore jeune et propulsée rapidement sur le devant de la scène, s'est retrouvée au milieu d'un jeu d'acteurs qui la dépasse et la pousse parfois à prendre des décisions prématurées par rapport à ses propres capacités. Il est par exemple intéressant de noter l'enthousiasme exprimé vis-à-vis du projet d'organisation en Union de Groupements, statut obligeant chaque groupe membre d'être lui-même agréé officiellement. Or, à l'heure actuelle, seuls un ou deux groupes disposent de statuts officiels, et le statut d'Association paraît largement suffisant par rapport à ses propres capacités. Au-delà de cet aspect statutaire, ce projet a peut-être surtout pour objectif de pouvoir adhérer au Centre National des Organisations Professionnelles (CNOP) et d'être bénéficiaire potentiel de financements spécifiques, alors même que l'association a encore du mal à gérer ses fonds de manière cohérente et efficace.

Néanmoins, la grande force de l'APGF réside dans sa capacité à répondre à l'un des principaux besoins de ses membres : les rencontres et échanges techniques avec d'autres pisciculteurs. En cela, l'organisation régulière d'assemblées générales est un résultat très positif pour une structure aussi jeune.

# Conclusion

Paradoxalement, l'APDRA-F est confrontée au succès de son intervention. La pisciculture qu'elle propose étant rentable et accessible, de nombreux agriculteurs souhaitent s'y investir et sont à la recherche d'un appui technique. Mais la profession actuelle, disposant de moyens humains et financiers limités, n'est pas en mesure de répondre à toutes ces demandes. A travers le PPGF, l'APDRA-F a en quelque sorte créé une demande qui ne pourra être entièrement satisfaite, et a fortiori dans des conditions nettement différentes d'un appui de type projet sur plusieurs années.

Quelques pisciculteurs disposent aujourd'hui de compétences intéressantes pour proposer de nouveaux aménagements, mais ne peuvent intervenir qu'à l'échelle réduite de quelques bénéficiaires au maximum. Une fois ces aménagements réalisés, l'apprentissage des techniques piscicoles, qui demande du temps et des déplacements réguliers, est généralement réduit et peu qualitatif.
Il existe également d'autres compétences locales, mais aucune structure actuelle n'est en mesure de les employer à long terme. L'association professionnelle, de son côté, ne peut que jouer un rôle d'observateur à échelle réduite, mais ne dispose pas de ressources suffisantes pour accompagner un suivi technique sur le long terme et dans plusieurs villages.

L'appui à l'extension locale de la pisciculture en Guinée a montré aujourd'hui ses limites. S'il permet d'encadrer des dynamiques d'installation hors-projet et d'en améliorer la qualité, il se heurte rapidement à trois obstacles : la rareté des compétences, leur manque de temps et leur manque de moyens. Au-delà d'une certaine échelle de temps et d'espace, il n'est plus envisageable de soutenir ce genre de prestation sans proposer une réponse durable de rémunération des prestataires, et donc revenir à un schéma de type projet avec techniciens salariés.

La pisciculture proposée par l'APDRA-F paraît aujourd'hui bien implantée, mais ne concerne que moins de 5% des villages de la région. Sans autre projet du même type, il est toutefois très vraisemblable que les dynamiques de diffusion locale ne seront que très limitées, comme il a pu être observé en Côte d'Ivoire. Une diffusion spontanée et continue de la pisciculture serait sans doute envisageable si la plupart des villages disposaient déjà d'étangs piscicoles.

Pour autant, les diverses actions du PPGF ont créé des conditions a priori favorables à une pisciculture de qualité à plus grande échelle :

- ✓ Le principe d'un accompagnement collectif par la profession du développement de la pisciculture semble être communément admis. Au niveau des villages comme de l'association, les pisciculteurs souhaitent prévenir le plus possible le risque d'intervenants techniques non compétents ou profitant de l'inexpérience des agriculteurs candidats.
- ✓ Les pisciculteurs expérimentés sont à la fois reconnus individuellement pour leurs compétences mais également leur groupes, considérés comme pionniers de l'activité et source de connaissances.
- ✓ Les pisciculteurs plébiscitent les rencontres et les échanges techniques sur le terrain, et contribuent ainsi à diffuser leur expérience. A ce niveau, l'association leur propose un cadre de rencontre qui les satisfait.

Dans tous les cas, l'appui à l'association faîtière, aux dynamiques inter-villages ou les tentatives de responsabilisation de la base se seront construites sur ces bases solides. Si les montages proposés ne sont pas durables au-delà du projet, ils s'appuyaient sur une véritable "proto-profession", sans doute encore trop jeune pour faire face à ses propres ambitions.

**ANNEXES**

## Annexe 1 : Plan d'animation d'une réunion de contractualisation orale

**Introduction**

Rappel de la demande d'émancipation des groupes : le projet est prêt à répondre à cette demande.

Depuis longtemps, le groupe demande à être autonome. Selon vous, que signifie "être un groupe autonome?"
Comment cela se manifeste-t-il?
Pour nous, un groupe autonome doit savoir :

- ✓ Installer de nouveaux aménagements de qualité
- ✓ Améliorer les aménagements existants
- ✓ Faire de bons empoissonnements dans les nouveaux barrages

Etes vous d'accord avec cette définition? Discussion.
Etes-vous prêts à travailler pour devenir autonome?

**Développement**

Comment le groupe peut s'organiser pour que la qualité de ses services soit aussi bonne que ceux du PPGF?

Discussion sur le processus de transfert de compétences

- ✓ Quelles compétences transférer et comment les transférer?
- ✓ Quelle organisation le groupe compte-t-il mettre en place pour ce nouveau schéma?
- ✓ Quels moyens peut-il mobiliser?
- ✓ Comment organiser les services aux nouveaux candidats?
- ✓ Qu'attend le groupe du projet par rapport à cet objectif?

Présentation et discussion autour de la nouvelle démarche d'accompagnement proposée par le projet :
Formation à la reconnaissance des critères de qualité des services et des aménagements (tout le groupe)
Accompagnement du groupe dans l'organisation du contrôle de ces critères
Formation des prestataires au sein ou hors du groupe

Le groupe est-il prêt à travailler dans ce sens?

**Conclusion**

Synthèse des décisions et engagements pris lors de la réunion.
Programmation du prochain passage du formateur.

## Annexe 2 : Contrat d'appui du PPGF à une zone expérimentée

**Le candidat s'engage à :**

- ✓ A réaliser la pisciculture avec ses propres moyens
- ✓ A se soumettre aux règles que le groupe décide en vue de faciliter l'apprentissage de la pisciculture
- ✓ A vérifier le travail de son prestataire sur la base des « critères de qualité » du PPGF
- ✓ A permettre aux membres du groupe de venir sur son site effectuer les suivis aux étapes clés et tenir compte de leurs conseils basés sur les « critères de qualité » du PPGF pour améliorer son aménagement et/ou ses pratiques
- ✓ A demander un appui technique au groupe s'il en éprouve le besoin

**Le groupe s'engage à :**

Garantir la qualité des aménagements et des pêches dans son village

Les nouveaux pisciculteurs installés dans le village doivent avoir un aménagement de qualité et faire de bonnes pêches. Les « critères de qualité » du PPGF sont la référence utilisée. Le groupe entier est responsable en cas de problème sur le site d'un candidat.

Il est important d'aider à réaliser des aménagements et des pêches de qualité au sein de son propre village, avant d'aller faire des prestations à l'extérieur.

Mettre en œuvre une organisation pour bien accueillir les nouveaux candidats

Le groupe doit rendre des services aux candidats.

Le groupe définit ses objectifs d'appui chaque année :

- ✓ Nombre de pisciculteurs aidés :
- ✓ Nom des pisciculteurs aidés :
- ✓ Nom(s) du/des membre(s) responsable(s) devant le projet de l'appui apporté au(x) candidat(s) :

Le groupe doit définir des règles fixes d'accueil des candidats :

- ✓ Modalités de choix des candidats :
- ✓ Principe de traitement égalitaire de tous les candidats acceptés
- ✓ Ordre de prise en charge des candidats (présentation, paiement cotisation, …)
- ✓ Délai de prise en charge :
- ✓ Montant de la cotisation :
- ✓ Chaque membre est informé de la présence d'un nouveau candidat ou de toute prestation en cours
- ✓ Autres règles :

Le groupe doit mettre son matériel à disposition du candidat à jour de ses cotisations selon les mêmes règles que pour les autres membres. Le matériel ne doit pas être monopolisé par une seule personne. Le groupe doit prévoir des règles pour l'utilisation à l'extérieur pour permettre de remplacer le matériel en cas d'usure ou de casse.

- ✓ Les candidats ont un accès au matériel du groupe

Le groupe doit permettre les échanges de poissons, les échanges de services entre les membres. La gestion des cotisations et des fonds propres du groupe doit être transparente et rendue publique ; un trésorier mandaté par le groupe est chargé de noter dans un cahier les entrées et les sorties d'argent de la caisse.

- ✓ Le groupe doit organiser chaque mois des rencontres spécifiques autour de la pisciculture, le secrétaire note un compte-rendu dans le cahier du groupe
- ✓ Le groupe contrôle le cahier de caisse, il est informé des cotisations payées par chaque membre et autorise les sorties d'argent

Effectuer le contrôle des prestations chez les nouveaux candidats

« La confiance n'exclut pas le contrôle ». Le contrôle permet juste de vérifier et de corriger des aménagements ou des pratiques en vue d'améliorer ce que le prestataire a proposé au candidat. Le groupe doit organiser le contrôle même si le prestataire est un leader du groupe ou quelqu'un de très compétent. Ce n'est pas une sanction. Il ne faut pas oublier que le candidat n'a aucune compétence et qu'il a besoin d'appui.

Le groupe doit donc :

- ✓ Informer le candidat de l'intérêt qu'il a à faire contrôler ses activités
- ✓ Choisir le contrôleur, lequel doit être disponible et effectuer les suivis aux étapes clés
- ✓ Concrètement, chaque candidat bénéficiera de la part du groupe de :
  - ✓ une visite de son site
  - ✓ 4 suivis de chantier au fur et à mesure de l'avancée des travaux par un contrôleur du groupe (étapes : choix de l'aménagement, construction des digues, construction du système de vidange, …)
  - ✓ Un empoissonnement en qualité de ses ES et EB
  - ✓ Un suivi de pêche de vidange
- ✓ S'assurer que le contrôle a été réalisé et que des améliorations ont été apportées aux aménagements ou aux pratiques des candidats

Le groupe doit avoir les capacités d'effectuer le contrôle de la qualité. Les membres s'engagent à participer aux formations proposées par le PPGF. Si le groupe n'a pas encore acquis les compétences pour contrôler une activité, l'animateur l'aidera à le faire.

- ✓ Quatre personnes sont présentes à chaque formation au contrôle des critères

Le groupe doit prévoir la rémunération du service effectué par le contrôleur.

- ✓ Réfléchir ensemble à la manière de rémunérer le travail du contrôleur

**Le PPGF s'engage à**

- ✓ Assurer toutes les formations aux critères de qualité sur RDV convenu d'un commun accord entre les membres du groupe et l'animateur ;
- ✓ A ce que l'animateur accepte de s'adapter aux conditions d'existence du groupe (nourriture, etc) ;
- ✓ A mettre une lunette topographique à disposition du groupe lorsque deux membres auront été formés au contrôle des aménagements ;
- ✓ A contrôler le résultat du travail du groupe sur la qualité, à partir des critères de qualité
- ✓ A appuyer l'émergence d'une organisation locale de professionnels de la pisciculture
- ✓ A sensibiliser les autorités locales sur l'appui qu'elles peuvent apporter à l'émergence de la pisciculture (foncier, vol)

**L'APGF s'engage à :**

- ✓ A contrôler l'appui apporté aux candidats des zones expérimentées afin de vérifier l'implication des membres dans le contrôle de la qualité
- ✓ A toujours exiger une pisciculture de qualité conformément aux « critères de qualité » du PPGF

Chacune des parties s'engage à respecter le présent contrat. Celui-ci est valable de la date de signature jusqu'à fin juin 08, sous réserve d'une prolongation des activités du projet.

Fait à ……., le …….

Le groupe de candidats
Le PPGF
Le président de district
Le président de CRD
Le sous-préfet